

# COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION COMMISSION *Données* DU CNIG DU 01/07/2016

**Objet :** Réunion de la commission *Données* du CNIG du 01/07/2016.

## Ordre du jour :

- 1. Le groupe de travail GIMeL :
  - a) Introduction sur les travaux du GT GIMeL,
  - b) Présentation des travaux du groupe GIMeL, de 2012 à 2015,
  - c) Présentation du projet de mandat et des objectifs du groupe GIMeL.
- 2. Présentation du projet de mise à jour de standard CNIG SUP réalisé dans le cadre du groupe de travail DDU.

### **Documents joints:**

• Présentations en ligne : <a href="http://cnig.gouv.fr/?page\_id=640">http://cnig.gouv.fr/?page\_id=640</a>

Prochaine réunion de la commission : 12 octobre 2016, en salle Arago à l'IGN.

### Liste de diffusion

Participants – Organisme			
Dominique CAILLAUD - président de la commission	Laurent BRETON – ONEMA		
Arnauld GALLAIS – CEREMA	Léa THIEBAUD – CEREMA		
Catherine SATRA-LE BRIS — IFREMER	Marc LEOBET – MEEM DRI MIG		
Cécile GOHN – DIRM MEMN	Marie Louise ZAMBON – IGN/DPC		
Cyrille GOULARD – DGFIP	Nathalie MARTHE-BISMUTH – MEEM DGALN		
Florence NAIZOT – MEEM DGALN DEB	Olivier DISSARD – MEEM DRI MIG		
François-Xavier MARECHAL – AITF	Olivier LAROUSSINIE – MEEM DML		
Gilles MARTINOTY – SHOM	Pascal LORY – IGN CNIG		
Guillaume GRECH – MNHN SPN	Pierre VERGEZ – IGN CNIG		
Jean-Yves DEBAENE – DIRM MEMN( Manche Est - Mer	Stephanie VRAC – SHOM		
du Nord)	Steven PIEL – AAMP		
Jeanne DEMAZIERES – MNHN SPN	Yves RIALLANT – AFIGEO		
Julien DEFENOUILLERE - DREAL Normandie, "CRIGE			
Normandie (GeoNormandie)"			

Date	Visa I	Nom	Organismes
Relecture	04/07/2016	Les participants.	Commission Données
Validation	18/07/2016	Dominique Caillaud	Président

## Compte rendu synthétique :

### 1) Les travaux du GT GIMeL:

### a) Introduction sur le GT GIMeL:

### Par Olivier LAROUSSINIE (adjoint à la Déléguée à la Mer et au Littoral au MEEM).

La "gestion intégrée de la mer et du littoral" est un produit du Grenelle de l'environnement, puis du Grenelle de la mer, qui a conduit à des dispositions législatives, instituant notamment un Conseil national de la mer et des littoraux et prévoyant une stratégie nationale et des documents stratégiques de façade. Une directive européenne sur la stratégie pour le milieu marin a conduit en parallèle à mettre en place une planification pour la protection des milieux. Enfin une deuxième directive européenne est venue compléter le corpus législatif en demandant une planification spatiale des activités et de la gestion des espaces maritimes.

Ces développements correspondent à un accroissement important des activités en mer et des exigences de protection, qui ont déjà conduit à des exercices de planification : aires marines protégées, éolien posé, granulats, aquaculture...

Les données spatialisées sont au cœur de ces processus de planification et de leur suivi : elles sont leur base d'analyse et eux-mêmes en produisent. La capacité à les échanger et à les croiser entre les différents acteurs de la mer est une condition de l'efficacité. La relance du GT GIMeL s'inscrit dans cette démarche globale visant à une plus grande efficacité.

## b) Présentation des travaux du groupe GIMeL, de 2012 à 2015 : contexte, fonctionnement et document de synthèse :

Par Steven PIEL (Agence des aires marines protégées) et Catherine SATRA LE BRIS (IFREMER, Sextant),

Voir présentation sur <a href="http://cnig.gouv.fr/?page\_id=640">http://cnig.gouv.fr/?page\_id=640</a>

Le groupe de travail GIMeL a été mis en place début 2012, suite à une réunion du 19 octobre 2011 et à une lettre d'intention datée du 23 janvier 2012. Ce groupe a été animé par la DGALN (Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature) de 2012 à 2014 et a produit une série de fiches et recommandations, synthétisée dans un document début 2015.

La création de ce groupe de travail répond à plusieurs initiatives datant des années 2000, concernant un référentiel en domaine littoral marin, dont certaines ont débouché sur la production de rapports et documents. Il a été constaté que certaines informations nécessaires aux conditions de mise en œuvre des politiques publiques concernant le milieu marin et littoral, sont difficilement disponibles et accessibles par la sphère publique (services de l'État et établissements publics ainsi que collectivités territoriales) : données inexistantes, parcellaires, hétérogènes, obsolètes et/ou inadaptées, difficultés dans la mise à disposition. Enfin, en l'absence de standards clairement établis, elles peuvent être hétérogènes et donc difficilement

comparables ou « agrégeables ». Leur échange, ou mise à disposition, est rendu difficile par l'absence de métadonnées, ou des droits de diffusion restrictifs ou inexistants.

Les objectifs étaient de viser la constitution d'un référentiel de géo-informations pour la mer et le littoral (y compris par l'acquisition ou la réalisation de jeux de données nouvelles) et permettre d'améliorer les conditions de mise en œuvre des politiques publiques concernant la mer et le littoral. Il ne s'agissait pas de s'impliquer sur chacun des nombreux systèmes d'information « sectoriels » ou locaux déjà en place, ni de s'impliquer sur le choix de tel ou tel outil d'hébergement et de mise à disposition des données.

Le GT GIMeL a fonctionné sur un noyau d'expertise, constitué de représentants du ministère, des services centraux et déconcentrés et d'établissements publics, qui s'est réuni 3 fois entre 2012 et 2013. Un noyau central d'animation a également été constitué, réunissant l'animateur, l'Aamp, le Cerema et l'Ifremer, afin de produire les documents d'analyses qui ont ensuite fait l'objet de présentation aux différents cercles, cercle technique et cercle des porteurs de politiques publiques.

Afin de répondre aux objectifs fixés dans le mandat du GT GIMeL, le groupe de travail a dans un premier temps produit des documents en se basant sur des cas d'usages (DCSMM, EMR, sites d'immersion...). Ces documents avaient pour vocation de pointer dans chaque cas d'usages, les données sources mobilisées (type, producteur...), les acteurs intéressés par le résultat des travaux, les étapes de construction, les difficultés rencontrées. En parallèle, le groupe a également réalisé un tableau listant les différentes données pouvant constituer le socle de référence. Afin de faciliter la lecture de ce tableau et d'aboutir plus facilement à la définition du socle de données de référence, la notion de "valeur référentielle" a été introduite. Cette notion se décline en 5 critères : portée réglementaire, portée internationale, stabilité des données dans le temps, multithématique, valeur référentielle pour la création des données thématiques. L'introduction de cette notion dans le tableau a ainsi permis de prioriser les différentes données listées.

Ces travaux ont permis d'alimenter la réflexion sur la définition du contour du socle de données géographiques de référence sur la mer et le littoral. Afin d'aller plus loin et de valoriser davantage l'importance de ce socle de référence, le GT GIMeL a repensé son approche sur les données afin d'inclure de nouvelles notions. Ainsi de nouvelles productions ont été réalisées afin de prendre en compte l'aspect réglementaire des données relatives à la mer ou au littoral, et d'avoir une approche moyen et risque.

L'ensemble de ces travaux est présenté en détail dans le document de synthèse mis à disposition sur le site du CNIG.

c) Présentation du projet de mandat et des objectifs du groupe GIMeL au sein de la commission Données,

Par Steven PIEL (Agence des aires marines protégées) et Catherine SATRA LE BRIS (IFREMER, Sextant),

Voir présentation sur http://cnig.gouv.fr/?page id=640

Afin de relancer les activités de ce groupe de travail, et de lui donner une portée plus officielle et reconnue, les membres du noyau d'expertise ont souhaité l'intégrer au sein de la commission Données du CNIG.

L'idée principale est de rapprocher les besoins des utilisateurs de données, des producteurs de données et de faire en sorte que des référentiels géographiques émergent tout en favorisant des processus de standardisation de données afin de faciliter les échanges entre toutes les parties. Ce groupe de travail serait une instance privilégiée pour échanger de l'information, se tenir au courant des produits disponibles ou en projet et les mettre le plus possible en adéquation avec les besoins des principaux utilisateurs.

L'objectif principal est de consolider et mettre à jour le socle de données géographiques de référence pour la mer et le littoral, en définissant les standards et spécifications, rassemblant les arguments dans le but d'assurer leur accessibilité et en entretenant un catalogue « référentiels mer et littoral ».

#### **Discussions:**

Le président met en avant les 2 enjeux à placer au cœur du mandat :

- Engager en amont une gestion adaptée et cohérente des données,
- Permettre le financement, la production, la tenue à jour et la diffusion de référentiels géographiques.

### Remarques sur l'Etat des lieux :

Toutes les problématiques d'interopérabilité soulevées par INSPIRE sont présentes :

- L'information sur les données marines n'est pas aisément accessible et les projets les concernant ne sont pas connus et pas assez partagés entre les utilisateurs.
- Il y a un manque de lisibilité dans le jeu des acteurs. Sans accord sur les référentiels marins, trop de données de moindre qualité circulent. Quant aux données métier sur la mer, elles sont éparpillées, hétérogènes et encore souvent gardées confidentielles.

Le souhait du MEEM est de mettre en place un réseau national des observatoires du ou des traits de côte. En effet il n'est pas acquis que les besoins se rejoignent sur un trait de côte unique, il est possible qu'il y ait besoin d'un trait de côte hydrographique (laisse de haute mer) et d'un trait de côte géomorphologique :

- Le manque de trait de côte est pénalisant aussi pour les déclarations à NATURA 2000 et pour les aires protégées.
- Les régions qui vont produire un trait de côte désirent pouvoir se coordonner sur un cadre commun.
- En juin 2016, les données Litto3D ne sont disponibles que sur 50% du littoral environ.

Par ailleurs, il y a un vrai besoin d'indicateurs à produire à partir des mailles cartographiques, (pour indiquer la *pression* sur les ressources par exemple, établie en minutes et parfois en kilomètres).

De façon globale, la cohérence entre les référentiels terrestre et marins est un enjeu :

- Il faut un référentiel Terre-Mer,
- Il faut un référentiel proprement marin.

L'inventaire réparti en thématiques INSPIRE établi par l'ancien GIMel pourra être mis à jour afin que le nouveau groupe s'appuie sur cet état des lieux.

#### Eléments de discussion autour du mandat :

Les référentiels à traiter et à mettre en œuvre doivent être sélectionnés et hiérarchisés par ordre de priorité. Il s'agit de trier ceux qui concernent des données socle et ceux plus proches des données métiers, même si ces dernières sont concernées par des obligations et rapportages européens (rapport scientifique de 2018, rapportage à l'Europe, mises à disposition pour INSPIRE). Si le GIMel ne peut traiter directement ces questions, cela pourrait donner lieu à la création de sous-groupes de travail spécifiques.

De nombreuses listes de référentiels ont déjà été répertoriées par le GIMel, avant son intégration au CNIG, sans mise en œuvre effective à ce stade :

- Le LIMAREG est le seul produit véritablement spécifié.
- Le SCAN Littoral, basé sur des données vecteur est aussi spécifié, mais il reste sans financements.
- Le SHOM a déjà fourni des ressources pour établir des standards ce qui n'a pas donné lieu à une production par manque de moyens. Le SHOM souhaite donc qu'un programme de productions soit proposé dans le cadre du mandat (Quoi, avec qui, quelle diffusion, avec quels financements?) Cependant, les cycles des mandats du CNIG, souvent annuels, ne leur permettent généralement pas de pouvoir prétendre à suivre une production.

Les standards concernent de près les plateformes régionales qui sont les seules à même de rassembler les moyens locaux pour produire des données de haute précision, par mesures LIDAR par exemple. Les représentants des IDG seront donc très concernés pour participer à ce groupe. L'ANEL (Association Nationale des Elus du Littoral) s'est portée aussi candidate pour y participer.

#### <u>Décision:</u>

Les acteurs concernés par le GIMeL sont majoritairement rattachés au MEEM, le groupe sera piloté par une personne de ce ministère : Nathalie Marthe-Bismuth.

Pierre Vigné, absent ce jour, se serait porté candidat pour continuer d'assurer le secrétariat technique du GIMeL. Il le confirmera au CNIG.

Le groupe de travail va commencer à se réunir dès septembre sur un rythme trimestriel afin d'être en mesure de présenter des premiers résultats en commission Données pour juin 2017.

## 2. Présentation du projet de mise à jour de standard CNIG SUP (Servitude d'Utilité Publique) réalisé dans le cadre du groupe de travail DDU :

## Par Arnauld GALLAIS (CEREMA), Voir présentation sur <a href="http://cnig.gouv.fr/?page\_id=640">http://cnig.gouv.fr/?page\_id=640</a>

Le standard CNIG SUP V2016 prend en compte le nouveau contexte réglementaire du domaine de l'urbanisme : l'ordonnance du 19 décembre 2013 créant le GPU et prévoyant son alimentation en SUP, ainsi que le décret sur la recodification des articles du code de l'urbanisme. Il pose en principes relatifs au « métier urbanisme » que :

- L'acte instituant la SUP est obligatoire, étant le seul élément opposable au tiers, sans acte il n'y a pas de SUP ni numérisation possible ;
- La numérisation des assiettes de SUP s'effectue à la résolution et à la précision du référentiel cadastral, cette prescription pouvant être modulée par catégorie de SUP dans les fiches méthodologiques dédiées.

Le standard CNIG SUP (générique pour toutes les catégories de servitude) renvoie au <u>Guide méthodologique de numérisation des SUP</u> dont chaque fiche détaille les fondements juridiques d'une catégorie de SUP, les logiques d'établissement des assiettes et générateurs, et leurs principes de numérisation.

Cette révision du standard permet de migrer de la vision « SUP départementales toutes catégories confondues numérisées principalement par les DDT » du standard CNIG SUP V2013 à une production par gestionnaire, par catégorie de SUP pour un territoire déterminé, en vue de son intégration dans le Géoportail de l'urbanisme. Ainsi, toutes les tables d'objets sont distribuées par catégorie de SUP et la spécification de constitution des identifiants évite les risques de doublons d'identifiants d'objets entre territoires et/ou gestionnaires différents.

Concernant la forme du document, la partie implémentation est désormais intégrée dans le standard, la partie symbolisation est reportée en annexe, elle a été harmonisée avec celle utilisée par le Géoportail de l'urbanisme. Enfin, la <u>nomenclature nationale des SUP</u> est centralisée sur le site internet Géoinformations.

Entamée à l'été 2015 la révision du standard SUP s'est enrichi des contributions des GT DDU CNIG et GT SUP DGALN. Validée par le Bureau métier de la législation de l'urbanisme elle a été soumise aux relecteurs techniques institutionnels que sont la Mission de l'Information Géographique, la COVADIS, l'IGN, etc.

L'appel à commentaire s'est déroulé du 15 avril au 20 mai 2016. Il a suscité de nombreux commentaires provenant de 16 contributeurs, qui ont entraîné des corrections et ajustements du projet de standard SUP.

## **Décision:**

Le standard CNIG SUP V2016 est validé en séance par la commission Données du CNIG.

La prochaine tâche qui attend le groupe de travail est la mise à jour du standard PLU.